

www.vieillesforets.com : lettre d'information de l'automne 2023

Cela n'a échappé à personne, le conseil d'État a suspendu en août dernier la dissolution du mouvement des soulèvements de la Terre.

Un ouvrage a été publié à ce sujet, intitulé « *On ne dissout pas un soulèvement – 40 voix pour les soulèvements de la terre* ».

Une quarantaine d'autrices et auteurs y prennent la parole, dont Philippe Descola, Geneviève Azam, Baptiste Morizot, la Confédération paysanne, et nous ne pouvons que vous conseiller de vous plonger dans ces textes courts, aux réflexions diversifiées et passionnantes.

Parmi eux, s'expriment les Naturalistes des terres, qui ont créé un réseau national pour qu'expertises naturalistes, comptages d'espèces et inventaires d'habitats naturels, mutualisation des données et des savoirs, servent une dimension militante en aidant les luttes locales pour le respect du Vivant.

Ils écrivent page 106 : « *Le profit de certains humains est la seule chose qui compte : les poissons sont des stocks ; le chevreuil, un gibier ; la jeune pousse sauvage, une adventice ; la coccinelle, une auxiliaire ; la forêt, une ressource ; et le renard, un nuisible. La domination sur le vivant est totale et systémique. Et nous devrions nous contenter de militer en comptant les derniers traquets oreillards, mélibées ou grands hamsters ?* »

Pourrions-nous ajouter : et en comptant les dernières vieilles forêts de montagne, les derniers chênes remarquables en forêts de plaine, les derniers Grands tétras et, et et bien non.



Vieille forêt de montagne, Comminges

Dans le domaine forestier également, de plus en plus d'initiatives voient le jour, de plus en plus d'individus les rejoignent, créent, aident, rassemblent.

Pour préserver les vieilles forêts pyrénéennes et de piémont, des organismes d'intérêt général ont décidé de passer à l'action via l'acquisition foncière, parfois aux côtés d'institutions engagées dans la préservation pérenne de ces habitats rares et relictuels, comme le Conseil Régional d'Occitanie via le Plan Arbre et carbone vivant, la DREAL, le Conseil Départemental de la Haute Garonne et du Gers.

Jusqu'au 31 décembre, le fonds de dotation Forêts Préservées, qui ne reçoit aucune subvention publique, fait un appel à dons pour compléter les sommes manquantes à l'acquisition de 3 parcelles forestières à forte maturité dans les Pyrénées et son piémont, dont une vieille forêt de piémont ariégeoise et une située en montagne bigourdane ([voir l'actu correspondante](#)). Une occasion de participer à la préservation des vieilles forêts pyrénéennes.



Vieille forêt de montagne, Pyrénées audoises

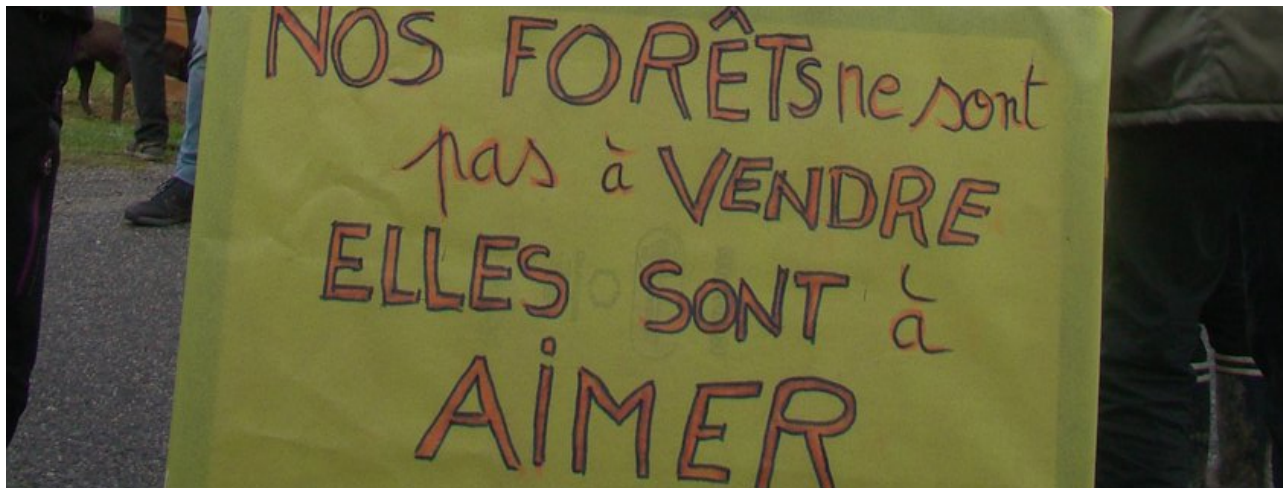
Côté sylviculture douce, l'excellent reportage d'Arte intitulé « [Ils achètent des forêts](#) » nous fait découvrir la surprenante École des Renardes, école de charpentières au cœur de la Corrèze, cherchant à acquérir des parcelles forestières grâce au dynamique fonds de dotation Forêts en Vie.

Non seulement de plus en plus de forestiers, citoyens, institutions, élus, naturalistes et passionnés passent à l'action, mais ils créent des alliances très improbables il y a 10 ou 15 ans, dessinent de nouveaux sentiers.

Un espoir pour demain ?

Oui, nous répond Baptiste Morizot, l'une des 40 voix pour les Soulèvements, car il est des situations où « *les problèmes de désaccord idéologiques et les traditionnelles obsessions pour la hiérarchisation des causes ne font plus vraiment clivage* ».

Tout comme Sainte Soline, la forêt forme des « *fronts communs entre vivants, sans opposer sauvage et domestique, nature et intérêts humains* ».



Manifestation à Aspet contre le projet de méga scierie Florian, 2020

Le 22 septembre à Sainte Croix Volvestre, une commune bien connue du piémont pyrénéen pour ses sapinières relictuelles, naturalistes, forestiers pratiquant une sylviculture durable, amateurs, propriétaires du groupement forestier du Pic Noir, se sont réunis autour de l'[association Sylvestre GDF](#) et du thème « Comptes et mécomptes climatiques dans la gestion de nos sapinières de basse altitude. »

Les effets du réchauffement climatique sur les dépérissements de certains peuplements sont au centre des observations, mais l'analyse et les recommandations sylvicoles apportées sont très différentes, voire opposées, selon les acteurs qui gèrent la forêt.

Ici, certains misent sur la diversité naturelle : « *plus une forêt est variée, plus elle est capable de surmonter des chocs en s'appuyant sur son hétérogénéité génétique, structurelle et sur les interactions entre les espèces* » (1).

Ici, en forêt exploitée, on met en avant la régénération naturelle, la préservation de zones ciblées pour la libre évolution, l'augmentation des diamètres d'exploitabilité, l'importance d'un couvert continu maintenant un effet de microclimat, le maintien du bois mort et la modération des coupes pour stocker plus de carbone tout en favorisant la biodiversité.

On envisage la possibilité, au cas par cas, de plantations d'essences provenant de la même région biogéographique, plus résistantes aux potentiels stress hydriques prédits, en enrichissement des peuplements existants (donc, sans bouleverser les écosystèmes en place).

Ailleurs, d'autres acteurs ne voient que le renouvellement de la forêt comme solution pour le futur.

Le plan de relance (France relance) suivi aujourd'hui de France 2030, vont dans leur sens en finançant avec de très gros moyens la « transformation » : la coupe rase suivie du reboisement d'essences résineuses, détruisant les écosystèmes forestiers en place et leurs espèces, « *déstockant massivement le carbone accumulé dans le sol et le bois, plus ou moins rapidement selon l'usage qui est fait du bois récolté* » (2).

Dans les années à venir, des projets de taille industrielle sont à craindre dans les Pyrénées, et avec eux le remplacement des forêts feuillues de piémont, forêts jeunes issues de la déprise agricole et anciennes confondues, par des peuplements d'essences provenant « du Sud », majoritairement des résineux, offrant une meilleure résistance au changement climatique... sur le papier, car « *le manque de diversité des écosystèmes simplifiés les rend inévitablement fragiles aux ravageurs et aux aléas climatiques* » (1).

Et bien sûr, qui peut prédire l'amplitude du réchauffement et le comportement de ces essences jusqu'à leur récolte, dans 40 ou 60 ans ?

Rien n'est écrit.

Ni la portée et la puissance du changement climatique, ni celles de nos engagements et soulèvements.

(1) : Fascicule du Groupe de Développement Forestier Sylvestre, 2023 « *Aidons nos forêts à stocker du carbone, recommandations sylvicoles* ». [Téléchargeable en PDF ici](#). Sylvestre 09 anime un réseau de parcelles de référence sylvicole dans le périmètre du PNR des Pyrénées ariégeoises, en partenariat, notamment, avec le CNPF Occitanie.

(2) La citation dans le texte mérite explication (tirée du [rapport scientifique](#) dont le fascicule s'inspire) : s'il paraît évident que la combustion directe du bois rejette du CO₂ dans l'atmosphère, il est affirmé par une partie des décideurs politiques et de la filière bois que le bois d'œuvre (charpente, menuiserie, isolation ...) a un effet positif sur le climat : il stocke du carbone dans des produits à longue durée de vie, et des arbres étant plantés à la place des bois récoltés, ils vont eux aussi stocker du CO₂ en grandissant, un résultat gagnant-gagnant. D'autre part, son utilisation vient en substitution d'énergies ou matériaux polluants et émetteurs de carbone. Toutefois, cette affirmation ne prend pas en compte plusieurs paramètres, parmi lesquels le temps nécessaire pour combler le « manque à capter » lié au prélèvement du bois, le calcul de ce que la forêt aurait pu continuer à stocker si elle avait été laissée en l'état, les émissions de CO₂ liées à la récolte et la transformation, et, fait moins connu, le faible % de l'arbre abattu partant au bois d'œuvre : il est admis que seulement 20% du bois coupé à des fins de bois d'œuvre l'est réellement, le reste de la récolte étant brûlé ou destiné à la trituration, renvoyant à court terme ce carbone dans l'atmosphère. Cette utilisation du bois ne peut donc pas être comptabilisée telle qu'elle l'est aujourd'hui, et déclarée neutre en carbone.